

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 23 décembre 2024 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 17 décembre 2024.

Présent(e)s : M. BERNARD Jérôme, M. BOUCHARDON Mickaël, Mme BOURJAT Laëtitia, M. CHAUMONT Jean Luc, M. FRANCOIS Patrick, Mme JAUBERT Agnès.

Absent(e)s : Mme AUDIGIER Agnès, M. BARRY Francis, M. BECHERAS Philippe, Mme BERGERON Solange, M. BIENNIER André, M. BRUN Claude, Mme CARRIER Martine, M. CAVROY Antoine, M. CHIARUCCI Fabiano, Mme DAVID Sylvette, M. ESSAYAR Khalid, M. FERLAY Aurélien, M. FOUTRY Jean-Marie, M. GAUTHIER Patrick, M. GRIFFE Gérard, M. LAMBERT Jean-Michel, M. MAZET Grégory, M. MONTBLANC Christophe, M. NAJI Driss, M. PETITJEAN Gilbert, Mme RAMERINI Danielle, M. ROBERTON Gérard, Mme SANCHEZ Josiane, M. TOURVIELHE Max, M. VILLARD Benoît.

Excusé(e)s : Mme BSERENI Stella, M. CHAPEL Clément, M. LARUE Fabrice, M. LEBRAT Jérôme, M. MASSOLA Christian, M. MOULIN Gilbert, Mme REYNAUD Christelle, M. SENECLAUZE Bruno.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à M. FRANCOIS Patrick.

Assistaient en tant qu'invités : Mme BRIELLE Victoria, Mme DOUZET Odile et M. JACOUTON Frédéric.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 14

- o Pour : 14
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. BOUCHARDON Mickaël.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT – FORMATION FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE

- Vu**, le Code général des collectivités territoriales ;
Vu, les statuts du Syndicat Mixte Numérian validés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 ;
Vu, le compte-rendu du Conseil Syndical du 15 décembre 2023 ;
Vu que le Conseil syndical initialement convoqué le 17/12/2024 n'a pas atteint le quorum requis ;

Dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route France Numérique Ensemble, Numérian a été choisi pour piloter l'action liée au volet formation. Une subvention de 20 000 € doit ainsi lui être octroyée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

En tant que bénéficiaire, Numérian est chargé d'organiser des sessions de formation numérique en 2025 destinées à un minimum de 60 participants en Ardèche.

Il est annexé à la présente délibération :

- La convention de subventionnement entre l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et Numérian.

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve la signature de la convention de subventionnement avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ;**
- **Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 23 décembre 2024,

Le Président,



Jérôme BERNARD